



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

équipements

Question écrite n° 67383

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation de notre pays en matière d'équipements d'appareils d'imagerie par résonance magnétique (IRM). Les progrès de l'imagerie médicale permettent aujourd'hui de faire un diagnostic précoce et précis de maladies, notamment des cancers. Ainsi le pronostic des cancers du sein chez la femme s'est considérablement amélioré ces vingt dernières années. L'évolution de la pharmacopée et la mise à disposition des médicaments plus efficaces et mieux tolérés ont considérablement amélioré les conditions de prévention et de diagnostic. Pourtant, notre pays compte aujourd'hui un taux d'équipement en IRM bien inférieur à celui de nos voisins européens, comme l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie. En raison de ce retard, certains patients doivent attendre plusieurs semaines pour pouvoir bénéficier de ce type de radiologie. Elle lui demande donc quelles mesures il compte prendre afin de remédier à cette situation.

Texte de la réponse

Le retard en matière d'équipement d'IRM est en train d'être comblé puisqu'un arrêté indiciaire du 8 juin 2000 a permis d'augmenter le parc antérieur de 34 %. Au total, entre 1998 et 2001, le nombre d'appareils autorisés aura doublé passant de 137 à 279. Cette évolution se poursuit et le ministre chargé de la santé a arrêté en date du 21 décembre 2001 un nouvel indice national de besoins pour l'imagerie par résonance magnétique compris entre un appareil pour 190 000 habitants et un appareil pour 140 000 habitants. Ce nouvel indice permettra aux agences régionales de l'hospitalisation, désormais compétentes en la matière, d'augmenter le parc autorisé de plus 50 % par rapport à la situation actuelle. La France se situera alors au même niveau d'équipement que la plupart des autres pays européens, avec plus de sept appareils par million d'habitants, et les délais de rendez-vous pour examen seront alors significativement réduits par rapport à la situation actuelle, notamment pour les cancers du sein. Il convient de noter la qualité du parc français qui est composé pour moitié d'appareils corps entier très puissants (1,5 tesla au moins) dont l'activité est extrêmement forte comparée aux équipements des autres pays européens. Une nouvelle augmentation de l'indice de besoins pourrait intervenir en fonction des recommandations qui seront faites prochainement par les professionnels de l'imagerie, actuellement consultées sur le sujet et dont les premières conclusions sont attendues au début de l'année 2002.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67383

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 octobre 2001, page 5902

Réponse publiée le : 4 mars 2002, page 1321